

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois 12 fr.
Six mois 23 »
Un an 44 »

L'abonnement continue sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois 14 r
Six mois 27 »
Un an 51 »

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

Ou s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et Co place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 13 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS

DU 13 JUIN

3 0/0 53 90
4 1/2 78 20
5 0/0 86 95

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

BULLETIN QUOTIDIEN

L'article 19 de la loi militaire, amendé par la Commission, est venu hier en discussion devant la Chambre. Il est ainsi conçu :

« Sont à titre conditionnel dispensés du service militaire :

1° Les membres de l'instruction publique, les élèves de l'Ecole normale supérieure de Paris dont l'engagement de se vouer pendant dix ans à la carrière de l'enseignement aura été accepté par le recteur de l'académie, avant le tirage au sort, et s'ils réalisent cet engagement;

2° Les professeurs des institutions nationales des sourds-muets et des institutions nationales des jeunes aveugles, aux mêmes conditions que les membres de l'instruction publique;

3° Les élèves pensionnaires de l'école des langues orientales vivantes et les élèves de l'école des chartes, à condition de passer dix ans tant dans lesdites écoles que dans un service public.

4° Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique, et les directeurs, maîtres-adjoints, élèves-maîtres des écoles fondées ou entretenues par les associations laïques, lorsqu'elles remplissent les mêmes conditions; pourvu toutefois que les uns et les autres, avant le tirage au sort, aient pris devant le recteur de l'académie l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement et s'ils réalisent cet engagement;

5° Les jeunes gens qui, sans être compris dans les paragraphes précédents, se trouvent dans les cas prévus par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850, et par l'article 18 de la loi du 10 avril 1867, et ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté devant le recteur le même engagement et aux mêmes conditions.

« L'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement peut être réalisé par les instituteurs et par les instituteurs adjoints, tant dans les écoles publiques que dans les écoles libres désignées à cet effet par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil départemental.

6° Les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques et les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par l'Etat, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire, s'ils cessent les études en vue desquelles ils auront été dispensés, ou si, à vingt-six ans, les premiers ne sont pas entrés dans les ordres majeurs, et les seconds n'ont pas reçu la consécration.

Cet article a été adopté par 317 voix contre 133. Tous les députés du Nord ont voté pour, à l'exception de MM. Deregnacourt et Testelin qui ont voté contre, en compagnie de M. Gambetta.

Toutes les correspondances sont unanimes à affirmer le désarroi du gouvernement amédéiste. L'impuissance de ses troupes à gêner les marches des bandes carlistes et les progrès du soulèvement national.

Les républicains eux-mêmes semblent comprendre quelle honte c'est pour eux de laisser aux seuls carlistes la gloire de chasser l'étranger.

Aux environs de Cadix et de Xérés, deux bandes commencent à faire parler d'elles. L'une est commandée, dit-on, par le député Rispa, directeur du journal et Combate.

Ces nouvelles, mandées par le télégraphe, ont causé une vive émotion à Madrid, où l'on n'est pas encore remis des inquiétudes causées par la démission de M. Zorrilla.

Ces jours-ci, écrit-on, il vient de renvoyer à Victor-Emmanuel le grand cordon de la Annunziata, pour que sa renonciation soit complète. Comme Laffitte après 1830, M. Zorrilla demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué puissamment à l'intronisation d'un prince ingrat.

Nous ne pouvons, écrit l'Union, entrer dans des détails circonstanciés sur les mouvements que préparent les carlistes : on comprendra facilement la discrétion qui nous est imposée au moment où la concentration de leurs forces va leur permettre de frapper quelque coup inattendu, et nous l'espérons, décisif.

On s'accorde à rendre hommage à l'habileté de Velasco et de Castells, et la présence du roi, de Cabrera et de Tristany inspire, à tous la confiance et le courage. Le châtiment des traîtres a été non-seulement approuvé, mais sollicité par les populations : il y a dans toutes ces généreuses provinces un sentiment de profonde horreur contre tous les signataires du Convenido, et ils sont tombés dans le plus entier mépris aux yeux mêmes de leurs ennemis. Cette épreuve n'aura fait qu'épurer l'armée de Charles VII.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 12 juin 1872.

Il importe de revenir sur les incidents, le caractère et les conséquences de la séance du 10 juin; elle a été la plus orageuse et la plus instructive peut-être dont j'aie été témoin, depuis que l'Assemblée siège à Versailles. De ma vie je n'ai vu tempête comparable à l'explosion de colère, d'indignation qui a accueilli M. Gambetta venant essayer d'apporter au gouvernement le sacrifice des conventions de la gauche, visiblement consternée et honteuse de ce triste rôle. En vous avertissant que M. Thiers, qui a déraillé à la fin de février 1871, à Bordeaux, se trouvait emporté, depuis plusieurs mois, sur une pente où l'on ne s'arrête pas; en vous prévenant que son alliance avec l'orateur du Havre était un fait accompli, je ne m'attendais pas

aussi promptement révéler toutes les misères, tous les périls et, disons le mot, toutes les hontes de ce méchant pacte avec la gauche.

Les hommes qui veulent dissoudre l'Assemblée n'ont pas hésité à sacrifier leurs principes à la personnalité hautaine de M. Thiers qui refuse, lui le grand parlementaire, au parlement le droit d'avoir et de faire prévaloir une opinion sur une question d'affaires! Cette question, posée ainsi entre les principes et le prince ou plutôt le principat dont on voudrait hériter, est mise de côté. Service obligatoire, durée relativement courte de ce service pour qu'il soit réel; égalité, justice réforme de l'armée, régénération du pays, tout ce splendide programme s'évanouit dès qu'il s'agit de la chair et des os de ce précieux gouvernement auquel on doit manifestement des élections comme celles qui viennent d'avoir lieu dans le Nord, l'Yonne et dans la Somme!

Je vous le répète, de vie je n'ai vu ouragan parlementaire aussi formidable que celui soulevé dans les trois quarts de l'Assemblée par l'apparition de cet impresseario venant humilier un grand parti en lui faisant jouer un pareil rôle. Cet homme n'a pas pu dire un mot, pas un seul, qu'il soit parvenu à faire entendre. Il a été littéralement arraché de la tribune par la colère d'une assemblée française, et cela, sans que ses amis éperdus, altérés, aient même essayé de le soutenir.

Alors a commencé, une demi-heure durant, la comédie j'allais dire le châtiment du scrutin, scène de stratégie parlementaire dont on serait tenté de rire, si l'on n'apercevait de suite, par quel côté sérieux, ces fortes discussions se rattachent au plan d'hommes politiques qui ont résolu de prendre la France pour juge entre eux et leurs adversaires.

Le difficile, en effet, n'est pas de faire un vilain marché et d'en recueillir sournoisement le bénéfice illicite; le difficile est de l'avouer. Or, jamais parti offert un holocauste par son chef ne recule devant le scrutin public, comme l'a fait la gauche. Avec un sentiment vrai de la situation, M. Grévy, qui est de la gauche et qui a des devoirs de membre de président et qui a des devoirs de président, louvoyait, différait, dressant petits barrages sur petits barrages que le torrent emportait; jetant sur la droite un regard qui semblait dire : écarter d'eux ce calice. Tantôt il trainait en longueur, essayait de gagner du temps, comptant sur l'horloge et sur la fatigue de l'Assemblée pour brusquer un dénouement, vain espoir! Six heures et demie, sept heures, sept heures et demie. . . . L'Assemblée n'a pas faim, tantôt il imagine précipiter un vote par assis et levé, contre lequel des protestations énergiques s'élevaient et qu' aussitôt l'Assemblée annule : tout à coup, dans sa détresse, M. Grévy se souvient qu'il est avocat, à moitié avoué; si l'on contestait les signatures de vingt membres qui ont demandé le scrutin public et qui ont dicté leurs noms, pour aller plus vite, au marquis de La Rochebelle, . . .

demande de ces vingt membres présents, tous les 20 aux pieds de la tribune et déclarant à haute voix que leur collègue a écrit leurs noms sous leur dictée? . . . Pour le coup, c'est trop fort, une voix s'élève, celle de M. le président de la République, qui, plus ou moins fier de la résistance que ses amis mettent à s'exécuter, les exécute et leur porte le coup de grâce, en exigeant d'eux, lui aussi, qu'ils aillent au scrutin public et se nomment.

Telle a été, dans son émouvante dernière heure, cette mémorable séance qui datera, parce qu'elle a révélé tout d'un coup, c'est-à-dire avec la rapidité et la spontanéité des révélations vraies, d'abord, ce que M. Thiers et son gouvernement font pour le parti qui veut en finir avec l'Assemblée; — ensuite, ce que la droite monarchique est pour le pays.

Il y a un an, quand, avec une audace qui méritait un autre sort, M. Thiers dit à la majorité : « Dans quinze jours, il n'y aura plus de danger et la situation alors sera à la hauteur de vos courages. » Neuf députés seulement — il y avait quelques absents — neuf membres de la droite seuls acceptèrent la démission de M. Thiers, conviaicus que, dans un pays où l'honneur, selon Montesquieu, a été pendant douze siècles, le ressort du gouvernement, tout pouvoir qui se laisse traiter ainsi abdique. Le 10 juin, 56 députés ont résolu d'accepter la même démission; sur ces 56, 51 sont députés de la droite. Or, il s'en faut bien que ce chiffre de 51 représente les forces de l'opposition de droite déterminée à en finir avec la politique de M. Thiers, fallût-il en finir pour cela avec sa personne, après avoir tout fait pour éviter d'en venir à cette extrémité. Il s'agissait, en effet, ici, d'une question d'affaires qui divise les généraux, quoique les quatre cinquièmes, après avoir voté contre M. Thiers comme généraux, ne se sont raliés à lui que comme homme politique. Cette question d'affaires, la durée du service, qui divise les généraux, devait diviser et divise, dans la chambre, les meilleurs esprits. Cette situation a été admirablement comprise par la droite, avec un coup d'oeil et un tact qui honorent au plus haut degré, son entrée dans la lice où elle est descendue, l'opposition de droite a mis sa dignité à ne point faire entrer de politique dans une question d'affaires, et à voter, suivant ses convictions antérieures, sans se laisser influencer en un sens ou dans un autre, par la menace hautaine que M. Thiers faisait de se retirer.

On voit que cette conduite de la droite a été tout juste l'opposé de celle de la gauche, et un nombre considérable de députés appartenant aux autres membres de la majorité ont agi comme la droite. Ce n'est donc pas au dépouillement du scrutin seulement qu'il faut regarder, mais bien à la physiologie générale de la séance, si l'on veut se rendre compte du degré d'appui que les idées conservatrices et les intérêts conservateurs sont assurés désormais de trouver dans l'Assemblée.

Les 51 membres de la droite qui, sans

faiblesse aussi, ont voté l'amendement Martin des Pallières, sont résolus, tous les 51, à en finir avec le régime politique et parlementaire dont M. Thiers est la incarnation, autrement ils auraient voté contre ou se seraient abstenus; mais parmi les 477 qui ont rejeté l'amendement, un grand nombre ne sont pas moins résolus que les 51 à en finir avec ce régime, quoique séparés de leurs amis sur une question d'affaires et spéciale, qu'ils n'ont ni dû ni voulu sacrifier. Donc, dès aujourd'hui, le résultat de cette parenthèse politique, que M. Thiers a cru sage d'ouvrir le 10 juin, après tant d'autres, au moment où personne ne la demandait ni ne s'y attendait, est celui-ci : M. Gambetta a sacrifié à M. Thiers ses convictions et quelque chose de plus que que les convictions du parti par trop discipliné qui le suit; l'Assemblée a hué, littéralement hué, et la France jugera le sacrifice. Mais l'étendue du sacrifice atteste la grandeur de la reconnaissance dont il est le prix, et le gouvernement qui nous conduit, comme il le fait depuis quinze mois, a eu aussi sa part des impressions et du verdict de l'Assemblée.

Un député résumait cette partie de la séance en me disant : « Je savais bien que nous avions la petite vérole dont on meurt, quand elle ne sort pas, et c'était parce qu'elle ne sortait pas que tout allait de mal en pis. Maintenant voilà l'éruption : ce n'est pas joli, mais c'est moins malsain qu'une petite vérole qui ne sort pas.

La contre partie est le remède de l'éruption, c'est l'entrée en scène d'une opposition de droite très patiente en politique, aussi patiente que le pays voudra, mais résolument conservatrice, habile à prendre ses avantages; elle a été impitoyable envers M. Thiers et M. Gambetta en les forçant à montrer ce que nous député appelait leur maladie de peau. Et cette opposition résolue, onze fois plus nombreuse déjà que ne l'était les 5 opposants qui ont eu raison de l'Empire et de ses candidatures officielles, n'est pas une opposition de 51 membres, rappelez-vous bien; elle n'est qu'une faible portion d'une avant-garde qui ne reculera pas celle-là, on peut en être certain, et dans laquelle la France conservatrice finira par reconnaître la vigueur, le nerf de son armée parlementaire. . . mérite des hommes non, mais des principes dont les parlements ne se passent pas plus que les nations, et sans lesquels l'esprit lui-même finit par jouer de singuliers rôles.

La séance d'hier a été signalée par l'apparition d'un nouvel orateur, M. le duc d'Harcourt qui, jusqu'à ce jour, s'était tenu dans l'ombre, obligé de représenter la commission à la tribune, pour combattre un amendement du marquis de Castellane. Il a fort heureusement soutenu son propre rôle en même temps que les intérêts de la Commission.

Si le jeune orateur tient tout ce qu'il annonce, on le classera un jour parmi les causeurs solides, également entre M. Thiers et Say.